

## DOCUMENT A CONSERVER

**Les dossiers de pré-inscription sont à déposer dans nos locaux aux dates suivantes :**

**soit le vendredi 19 juin entre 8h00 et 12h00  
soit le jeudi 2 juillet entre 8h30 et 16h00.**

### 1. DOCUMENTS A REMPLIR

- Dossier de pré-inscription - page 1 à 5
- Fiche urgence infirmerie - page 7-8
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) - page 11
- Fiche Véhicules - page 10
- Fiche accompagnement personnalisé - page 13
- Droit à l'image - page 6
- Fiche règles à respecter en TP (pour les classes de CAPa et BP) - page 9
- Formulaire d'adhésion à l'Association ALESA (facultatif)

#### **Pour les internes majeurs de la formation BTSa AP :**

- Formulaire d'autorisation d'entrée à l'internat le dimanche soir (accordé à titre exceptionnel par la direction du centre de formation **uniquement pour les BTSa Aménagements Paysagers majeur**).

### 2. DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

- 1 photographie d'identité récente (indiquer au dos : nom, prénom et classe)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant l'année scolaire 2026/2027
- Pour les apprentis possédant un véhicule, fournir une photocopie de la carte grise du véhicule, du permis de conduire ainsi que l'attestation d'assurance
- Le mandat de prélèvement (si apprenti interne)
- Un relevé d'identité bancaire de l'apprenti(e) **ET** de ses responsables légaux
- Un EXEAT (certificat de scolarité de l'ancien établissement) établi par l'établissement d'origine
- Photocopies des pages renseignées du livret de famille. Si parents séparés : la photocopie du jugement.
- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Photocopie des vaccins
- Une attestation de droits (MSA ou Régime Général)
- Copie de tous les diplômes obtenus
- Copie de l'attestation valant CACES, AIPR, SST, PSC1
- Certificat Individuel de Participation à la Journée Défense et Citoyenneté OU Attestation de recensement à la mairie.

## LA CARTE PASS'REGION

La carte Pass Région est importante et obligatoire. Elle permettra à l'apprenti de rentrer sur le site de l'établissement Terre d'horizon et de pouvoir accéder au self. De plus cette carte permet l'achat de livres scolaires, de bénéficier de réductions diverses dans les domaines de la culture, de la santé et du sport.

- Si vous n'avez pas de Pass Région merci de le commander sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion> et de venir avec le jour de la rentrée. Lors de la commande merci de sélection le nom de notre établissement « Lycée Agricole Terre d'horizon » ainsi que la case n°15 « Apprentis ».

- Si vous possédez déjà un Pass Région avec le nom de votre ancien établissement, merci de venir avec le jour de la rentrée. Le centre de formation se chargera de faire le changement d'établissement sur votre carte.

- Si vous avez plus de 25 ans vous ne pouvez pas bénéficier d'un Pass Région. Le centre de formation vous fournira une carte d'accès le jour de la rentrée

Pour plus de renseignements n'hésitez à prendre contact directement avec le dispositif Pass Région.

## LE SELF POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES

### FACTURATION DE LA DEMI-PENSION

**Coût par semaine** : 23,00 € (ce montant est indicatif et est susceptible d'être modifié en cours d'année) de présence en centre de formation.

**Période de facturation** : Tous les deux mois

**A savoir** (cf. Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2025 – Délibération n°2025-1-5) :

- **Absences pour maladie** : 100 % de déduction du tarif journalier à compter de 5 jours d'absence consécutifs en période de formation en centre et sur présentation d'un arrêt de travail. Dans ce cas la déduction débute dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence.
- **Absences suite à exclusion temporaire du centre de formation ou de l'internat** : 100 % de déduction du tarif journalier à compter du 1<sup>er</sup> jour d'absence.
- **Absences suite à exclusion définitive du centre de formation ou de l'internat** : 100 % de déduction du tarif journalier à compter de la date d'exclusion indiquée par le conseil de discipline.
- **Absences pour cause de fermeture de la restauration ou de l'internat** : 100 % de déduction du tarif journalier dès le 1<sup>er</sup> jour de fermeture.

**Si absence hors modalités prévues ci-dessus, il n'y aura pas de déduction.**

**Modalités de paiements** : Sur facture,

Possibilité de mise en place d'un prélèvement automatique remplir le document ci-joint, par virement ou espèces. **Les chèques sont non-autorisés.**

## POUR TOUS LES APPRENTIS

- > 1 paire de baskets (pas de semelle noire qui laisse des marques au sol)
- > 1 vêtement de pluie
- > 1 cadenas **solide à clé ou à code** pour fermer le casier mis a disposition

## EQUIPEMENT POUR LES TRAVAUX PRATIQUES EN CENTRE

Les apprentis en 1<sup>ère</sup> année de formation (CAPA, BP, BTS) bénéficient d'un achat groupé d'Équipement de Protection Individuel (EPI), financés par l'opérateur de compétences. Cette commande arrive en général, après les vacances de la Toussaint. Aussi, en attendant que la commande arrive, nous demandons aux apprentis de venir au centre de formation avec les équipements suivant :

- > 1 pantalon et une veste travail en coton
- > 1 paire de gants
- > 1 paire de chaussures de sécurité obligatoire
- > 1 vêtement chaud

**Attention les apprentis en collectivités ou mairies n'ont pas le droit à cette aide.**

## ACCES DES VEHICULES – VOITURE OU DEUX ROUES

L'accès des véhicules sur le site est strictement réservé aux véhicules des apprenants déclarés en début d'année (voir fiche à compléter). En cas de changement, les documents devront être mis à jour auprès de l'administration.

Aucun accès aux véhicules en journée ou en soirée n'est autorisé. En cas de manquement à cette règle, une sanction sera appliquée.

## INTERNAT

### Pour les apprenti(e)s internes :

- **Un montant de 90 euros correspondant à la caution de la clé de la chambre sera ajouté à la facturation de la première période.**

**La somme de 90 euros sera remboursée à la fin de la 2<sup>ème</sup> année de formation après réalisation de l'état des lieux de sortie.**

**Nous demandons que chaque interne dispose d'un équipement minimum :**

- > 1 nécessaire de couchage pour un lit une place (drap housse, housse/protège matelas, couette, oreiller...)
- > 1 nécessaire de toilette y compris une savonnette ou un flacon de savon liquide pour le lavage des mains.
- > Une boîte de mouchoirs jetables
- > 1 cadenas pour fermer l'armoire de la chambre

La literie doit être lavée régulièrement au minimum tous les 15 jours et à chaque période de vacances.

\* Pour tous les internes un état des lieux sera effectué à l'arrivée et un autre avant le départ des élèves en fin d'année scolaire. Les dégradations seront facturées aux familles. La caution pour la clé d'internat sera reversée sur le compte bancaire du responsable de la facturation à la fin de la formation et après restitution de celle-ci.

Quand l'apprenti(e) sera à l'internat des activités péri-scolaires seront proposées. Pour cela votre fils/fille pourra adhérer à l'association ALESA dont vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription avec le mode de règlement.

Les mardis et jeudis de 21h00 à 22h30 soirée libre (télévision, billard, baby-foot...)

**Les internes de CAPA et BP n'ont aucune autorisation de sortie et doivent être présents du lundi matin au vendredi après-midi à l'internat.**

Les BTSA AP internes majeurs, en prévenant la vie scolaire, peuvent sortir de l'établissement après les cours et doivent être revenus pour le repas soit à 19h00. S'ils souhaitent sortir après le repas, ils devront réaliser une demande préalable auprès de la/le chargé(e) vie de centre.

## **ACCUEIL POSSIBLE A L'INTERNAT DÈS LE DIMANCHE SOIR uniquement pour les BTSa majeurs**

**Les apprenants majeurs devront rejoindre l'établissement par leurs propres moyens le dimanche soir entre 19h30 et au plus tard à 20h30.**

Attention il n'y a pas de restauration le dimanche soir. Il y aura le petit déjeuner le lundi matin.

L'inscription est faite pour l'année complète. Un pointage sera réalisé à 20h30. Aucune sortie n'est autorisée après l'arrivée.

Les apprenants inscrits qui auraient un empêchement pour arriver le dimanche soir doivent impérativement prévenir la personne de permanence le dimanche **à partir de 17h00 (N° de permanence : 07 62 90 01 61).**

### **HORAIRES DE L'INTERNAT**

**L'internat est ouvert** le lundi matin à partir de 08h00.

### **FACTURATION DE L'INTERNAT**

**Coût de l'internat par semaine : 82,60 €** (ce montant est indicatif et est susceptible d'être modifié en cours d'année).

**UNIQUEMENT pour les BTSa AP Majeurs - Rentrée le dimanche soir : 6.55 €** la nuitée (ce montant est indicatif et est susceptible d'être modifié en cours d'année).

**Période de facturation :** Tous les deux mois

**A savoir (cf. Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2025 – Délibération n°2025-1-5) :**

- **Absences pour maladie :** 100 % de déduction du tarif journalier à compter de 5 jours d'absence consécutifs en période de formation en centre et sur présentation d'un arrêt de travail. Dans ce cas la déduction débute dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence.
- **Absences suite à exclusion temporaire du centre de formation ou de l'internat :** 100 % de déduction du tarif journalier à compter du 1<sup>er</sup> jour d'absence.
- **Absences suite à exclusion définitive du centre de formation ou de l'internat :** 100 % de déduction du tarif journalier à compter de la date d'exclusion indiquée par le conseil de discipline.
- **Absences pour cause de fermeture de la restauration ou de l'internat :** 100 % de déduction du tarif journalier dès le 1<sup>er</sup> jour de fermeture.

**Si absence hors modalités prévues ci-dessus, il n'y aura pas de déduction.**

**Modalités de paiements :** Sur facture,

Possibilité de mise en place d'un prélèvement automatique remplir le document ci-joint , par virement ou espèces.

**Les chèques sont non-autorisés.**